



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR
S'OUVRIR
TRANSMETTRE

Affiché le : - 4 NOV. 2024
Retiré le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROROGATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Dossier n° : PC 060 463 21 T 0023

Par : Monsieur EL JILALI Arafat
demeurant à : 56 bis rue Désiré Véret – 60180 NOGENT SUR OISE

pour : la régularisation d'une construction existante et son changement de destination en habitation, construction d'une extension d'habitation + clôtures et garage
sur un terrain sis à : 56 bis rue Désiré Véret – 60180 NOGENT SUR OISE

Le Maire de Nogent-sur-Oise,

VU la demande susvisée,

VU le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2019, modifié les 18 février 2021, 15 décembre 2021, 18 décembre 2023 et 08 juillet 2024,

VU le permis de construire initial délivré le 02 novembre 2021,

VU la demande de prorogation en date du 30 août 2024,

Considérant que l'article R 424-21 du code de l'urbanisme dispose que « le permis de construire, d'aménager ou de démolir ou la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être prorogé deux fois pour une durée d'un an, sur demande de son bénéficiaire si les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard. (...) »,

Considérant que le bénéficiaire présente une demande de prorogation pour la première fois, en date du 30 août 2024,

ARRÊTE

Article 1 :

Le permis de construire est PROROGÉ une première fois pour une durée d'une année, en application de l'article R 424-21 du code de l'urbanisme. Cette prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale soit le 02 novembre 2024.

Article 2 :

Les prescriptions contenues dans la décision initiale et modifiée demeurent applicables et seront respectées.

Article 3 : la présente décision est adressée :

- Au pétitionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception, le- **4 NOV. 2024**
- Au représentant de l'Etat dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le - **4 NOV. 2024**

Signé électroniquement par : Didier CARON
Date de signature : 30/10/2024
Qualité : Par délégation du Maire, le 3ème adjoint



Hôtel de Ville

74, rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise
03 44 66 30 30 - www.nogentsuroise.fr